

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 mars 2024, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2024-03-030 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-031 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 janvier 2024 qui affiche un solde à la caisse de 197 707,07 \$, des dépôts à terme au montant de 37 317,98 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 95 876,29 \$, pour un solde aux livres de 139 148,81 \$. Le total des revenus de janvier se chiffre à 10 987,39 \$ et celui des dépenses à 1 030 198,01 \$.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que les rencontres concernant la Politique culturelle « La culture en tête » se poursuivent à la MRC de Pierre-De Saurel. Les membres du comité travaillent sur différents projets en lien avec cette politique.

Le conseiller Gilles Hébert indique que les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité sont intervenus dans une situation où des câbles électriques étaient tombés sur la chaussée. Il ajoute que les pompiers ont participé à deux pratiques dernièrement. Il termine en expliquant que les officiers des Services de sécurité incendie du regroupement participeront à cinq soirées de formation pour une mise à niveau de leurs compétences.

La conseillère Linda Cournoyer fait état que le lancement officiel de la politique MADA (Municipalité Ami Des Aînés) se fera d'ici les prochaines semaines.

Le conseiller Patrick Chamberland énumère les activités de l'Association des loisirs qui sont prévues au cours des prochains mois : le tournoi de poches du 4 mai, la Fête nationale le 23 juin, le tournoi de soccer ainsi que le grand marché de l'été le 24 août.

Le conseiller Joël Brouillard explique que les citoyens de la Municipalité pourront se procurer du compost et des petits arbres gratuitement le 18 mai prochain entre 9 h et 14 h dans le stationnement du Centre récréatif.

2024-03-032 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 138 810,92 \$ et des comptes payés pour un montant de 63 836,57 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de mars 2024 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 9 février au 29 février 2024.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement 611-2023 concernant la tarification des biens ou des services de la municipalité. Elle profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 616-2024
(2024-03-033)

Règlement numéro 616-2024 modifiant le règlement 601-2021 pour modifier la date remboursement des travaux de mise aux normes des installations septiques

Attendu que le Conseil de la Municipalité a adopté le Règlement numéro 601-2021, édictant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées sur son territoire;

Attendu que la Municipalité considère opportun de modifier ce programme aux seules fins de prolonger le délai à l'intérieur duquel une demande de paiement peut être déposée à la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 13 février 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

Attendu que des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition de la population pour consultation;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été mentionnés par la directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que le règlement numéro 616-2024 soit adopté en décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Règlement 601-2021 est modifié en remplaçant la date du 30 avril 2024 par la date du 30 septembre 2024, et ce, partout où elle se retrouve.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 5 mars 2024 à l'unanimité des conseillers présents.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-034 Dossier de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

Conformément au code municipal, la MRC de Pierre-De Saurel doit tenir une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières;

Considérant que les dossiers concernés par cette vente doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que la liste des taxes municipales annuelles non payées d'un montant supérieur à 50 \$ a été soumise aux élus;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil transfère les dossiers pour arrérages de taxes municipales de l'année 2022, d'un montant de 50 \$ et plus, à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-035 Désignation d'un enchérisseur pour vente pour non-paiement de taxes

Considérant la demande de la MRC de Pierre-De Saurel de désigner un enchérisseur pour la vente pour non-paiement de taxes foncières prévue pour le 18 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le maire, M. Richard Potvin, représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-036 Renouvellement du contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier avec la compagnie ICO Technologies inc., pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2024, au coût de 930 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-037 Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2024

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 591 \$ pour acquitter la quote-part 2024 de la municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-038 Contribution financière à l'Association des loisirs de Saint-David

Considérant que l'Association des loisirs à la responsabilité de l'organisation d'activités tout au long de l'année;

Considérant que le budget de fonctionnement de l'Association des loisirs 2024 a été soumis à ce Conseil;

Considérant que l'Association des loisirs de Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le versement de 9 000 \$ à l'Association des loisirs de Saint-David à titre de contribution annuelle 2024 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-98-991.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-039 Demande de commandites pour le Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy

Considérant l'importance de soutenir les initiatives éducatives et communautaires dans notre municipalité;

Considérant la valeur du Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy dans la reconnaissance des accomplissements des élèves;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil offre une commandite de 100\$ pour soutenir le Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-040 Paiement annuel des frais pour les Parcs Branchés ainsi que l'internet dans certains bâtiments municipaux

Considérant que les frais annuels pour les Parcs Branchés et l'accès internet sans-fil à l'hôtel de ville et à la bibliothèque doivent maintenant être assumés par la Municipalité;

Considérant que le coût du service internet annuel fourni par la COOP de Service Internet Pierre-De Saurel est de 1 670,11 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise la dépense rattachée au service de la COOP de services internet de Pierre-De Saurel et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros et 02-702-31-331 et 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-041 Autorisation pour l'achat d'une polisseuse à plancher

Considérant que le polissage des planchers est une dépense importante pour la municipalité, nécessitant des interventions régulières pour maintenir un état optimal des planchers des bâtiments municipaux;

Considérant que l'achat d'une polisseuse à plancher permettrait à la municipalité de réaliser des économies significatives à long terme en réduisant les coûts associés à la sous-traitance du polissage des planchers;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'une polisseuse à plancher, au montant de 1 900 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-042 Autorisation pour le déplacement d'un poteau d'éclairage situé sur le terrain de soccer

Considérant que le tournoi de la ligue de soccer inter-villages 2024 sera tenu dans la municipalité de Saint-David;

Considérant que ce tournoi est une occasion importante de rassemblement et de promotion de notre communauté;

Considérant que la création d'un deuxième terrain de soccer est nécessaire pour répondre aux besoins logistiques du Tournoi Inter Village 2024 et garantir son succès;

Considérant que le déplacement d'un poteau d'éclairage situé sur le terrain de soccer permettra de créer l'espace requis pour le deuxième terrain de soccer;

Considérant la proposition obtenue des Entreprises D'électricité D.A. inc. au montant de 4 000 \$ plus taxes pour le déplacement et le raccordement d'un poteau d'éclairage;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 4 000 \$ plus taxes pour le déplacement et le raccordement d'un poteau d'éclairage du terrain de soccer et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-043 Renouvellement de l'abonnement à l'application Qidigo

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement annuel à l'application Qidigo permettant l'inscription en ligne à certaines activités pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2024, au coût de 840,00 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-044 Autorisation pour des dépenses additionnelles en lien avec la réfection du terrain de pétanque

Considérant que la réfection du terrain de pétanque est un projet important pour la communauté, visant à améliorer les infrastructures de loisirs et à promouvoir la pratique de ce sport et de d'autres activités;

Considérant que le montant de la subvention fédérale de 25 000 \$ octroyée pour ce projet ne couvre pas l'ensemble des coûts nécessaires à sa réalisation;

Considérant que compléter le financement du projet avec une somme additionnelle de 7 500 \$ permettra d'assurer sa finalisation dans les délais prévus;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise des dépenses additionnelles de 7 500 \$ pour compléter la réfection du terrain de pétanques et affecte cette dépense au poste budgétaire 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-045 Offre de l'émission La Tribune de CJSO

Considérant que l'émission de radio "La Tribune en Tournée Estivale" offre une plateforme médiatique précieuse pour promouvoir notre municipalité et ses initiatives;

Considérant que la participation à cette émission présente une opportunité unique de faire connaître nos projets, événements et attraits locaux à un large public;

Considérant que la date de participation à l'émission sera choisie par le conseil municipal dans les prochaines semaines;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise une dépense de 595 \$ plus taxes pour la participation de la Municipalité à l'émission "La Tribune en Tournée Estivale" et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-349.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-046 Autorisation pour la demande de production de plans et devis techniques détaillés pour la réfection de trois ponceaux

Considérant que l'état de certains ponceaux sur le territoire municipal nécessite une attention particulière afin d'assurer la sécurité des infrastructures et la circulation fluide des eaux;

Considérant que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) offre des aides financières pour la réfection des ponceaux, ce qui constitue une opportunité pour la municipalité de réaliser des travaux de rénovation à moindre coût;

Considérant qu'il est nécessaire de disposer de devis techniques détaillés pour soumettre des demandes d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise une dépense de 15 000 \$, incluant les taxes, pour la production de trois devis techniques pour la réfection de trois ponceaux situés sur le 5^e Rang, sur le rang du Bord-de-l'Eau ainsi que sur le Petit Rang et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-047 Contrat pour travaux de scellement de fissures dans divers rangs

Considérant la demande de prix acheminée à quatre fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures pour une longueur approximative entre 10 000 et 12 000 mètres;

Considérant que trois entreprises ont répondu à cette demande :

- Scellement de fissures Sévigny	1,30 \$/mètre linéaire
- Permaroute	1,22 \$/mètre linéaire
- Cimota inc.	2,05 \$/mètre linéaire
- Marquage LR	1,09 \$/mètre linéaire
- Groupe Lefebvre	3,25 \$/mètre linéaire

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise Marquage LR est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil octroie le contrat relatif à des travaux de scellement de fissures dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Marquage LR, au montant de 1,09 \$/mètre linéaire plus taxes, en tenant compte de la quantité de chaussée mentionnée au document de demande de prix et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2024-03-048 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la présente séance soit levée, à 21 h 05.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier